

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE** C.M.S. EXPERTS ASSOCIES  
 au capital de UN MILLION DE FRANCS francs  
 divisé en 2 500 parts de 400 francs chacune  
 Siège social 149 BOULEVARD MALESHERBES - 75017 PARIS  
 Registre de commerce 328 014 360 PARIS

## Cession de parts sociales

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

M Marcel GUGLIELMETTI  
 RESIDENCE AMIRAL  
 MARINA BAIE DES ANGES  
 VILLENEUVE LOUBET 06270

LE COMMERCE DE PARIS  
 N° 41981

05 AOUT 1989

« CEDANT », d'une part ;

et M C.M.S. EXPERTS ASSOCIES  
 149 BOULEVARD MALESHERBES  
 75017 PARIS

« CESSIONNAIRE », d'autre part.

**IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIVIT :**

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet

L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES

a été constituée par acte SOUS SEING PRIVE en date du 12 AOUT 1983  
 à PARIS, enregistré à PARIS 17ème  
 folio 395, case 4, le 29 AOUT 1983

**ORIGINE DE PROPRIETE.** — Le cédant possède dans cette société UNE  
 de QUATRE CENTS parts numérotées 2 488  
 francs chacune, qui lui ont été attribuées en  
 représentation de

**CESSION.** — Par ces présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de  
 droit, au cessionnaire qui accepte UNE PART  
 parts sociales numéros 2 488  
 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

02 AOUT 1999

355 com

10x49=490

74

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

**PRIX.** — La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400 francs que M \_\_\_\_\_ reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il lui donne ici quittance.

**PROPRIETE - JOUISSANCE.** — Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter du 23 juillet 1999 date à compter de laquelle le cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

Ladite cession sera notifiée par huissier, conformément à l'article 20 de la loi du 24 juillet 1966, par les soins de M \_\_\_\_\_ à la société, à défaut d'avoir été acceptée par elle dans les termes de l'article 1690 du Code civil.

**AUTORISATION DE CESSION.** — Aux présentes sont intervenus :

M \_\_\_\_\_ gérant,  
M \_\_\_\_\_  
M \_\_\_\_\_

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

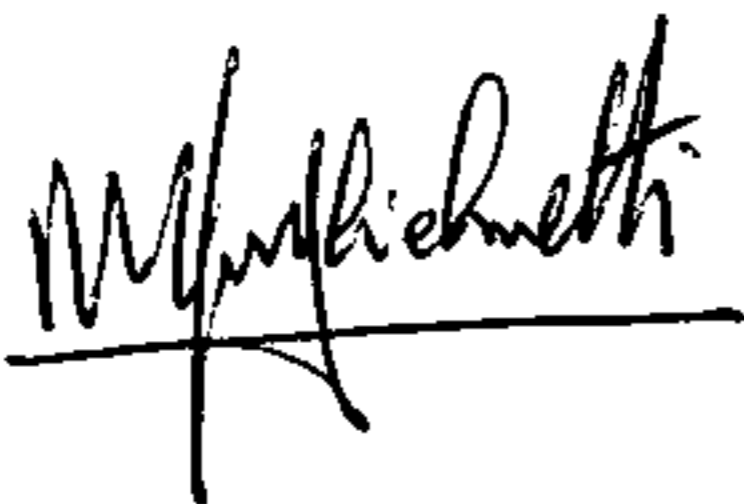
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

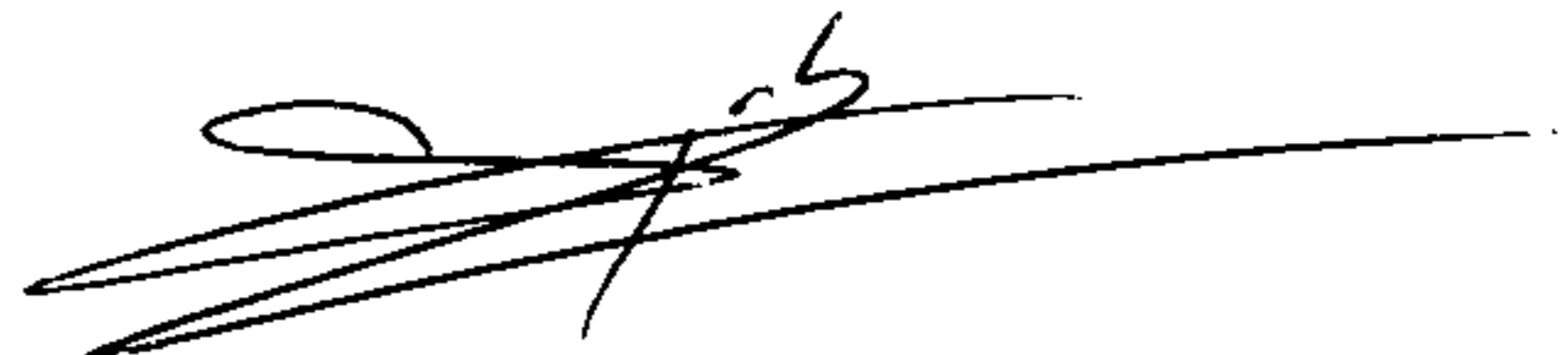
Fait en CINQ exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de commerce.

A PARIS, le 23 juillet 1999

Rayé comme nuls :  
\_\_\_\_\_ mots  
\_\_\_\_\_ lignes



LE GERANT DE CES EXPENDIABLES



# C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F  
divisé en 2 500 parts de 400 francs chacune  
Siège social : 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS  
R.C.S. PARIS B 328 014 360

## CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SARL C.M.S. EXPERTS ASSOCIES, 149 Boulevard Malesherbes, 75017 PARIS

« CEDANT », d'une part

Et

Monsieur Pierre MYARD, 79 Avenue Emile Zola, 75015 PARIS,

« CESSIONNAIRE », d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES, a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 août 1983 à Paris, enregistré à Paris 17<sup>ème</sup>, folio 395, case 4, le 29 août 1983.

ORIGINE DE PROPRIETE.

Le **cedant** possède dans cette société une part numérotée 2 492 de nominal quatre cent francs, qui lui a été attribuée en représentation d'un achat de parts effectué en date du 29 février 1996.

CESSION

Par ces présentes, le **cedant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au **cessionnaire** qui accepte une part sociale numéro 2 492 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

Mention par  
DUPLICATA

RECETTE PRINCIPALE DES IMPÔTS  
PARIS 15<sup>ème</sup> GRENELLE-JAVEL  
REÇU POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ

Le... 05 AOUT 1999  
Bord. 1826... Case... 4... F°... 15  
REÇU [ Dt de Timbre 190F-  
Dts d'enregistrement 500F-

Le Receveur Principal:

*J. P.M. R.*

## PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400 francs que C.M.S. EXPERTS ASSOCIES reconnaît avoir reçu du **cessionnaire** et dont il lui donne ici quittance.

## PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le **cessionnaire** sera propriétaire de ladite part, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

La présente cession sera opposable à la société dans les conditions prévues par la loi et sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au Registre du Commerce.

## AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus :

- Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN,
- Monsieur Philippe CLEMENT,

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

## FRAIS, PUBLICITE, ENREGISTREMENT

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige.

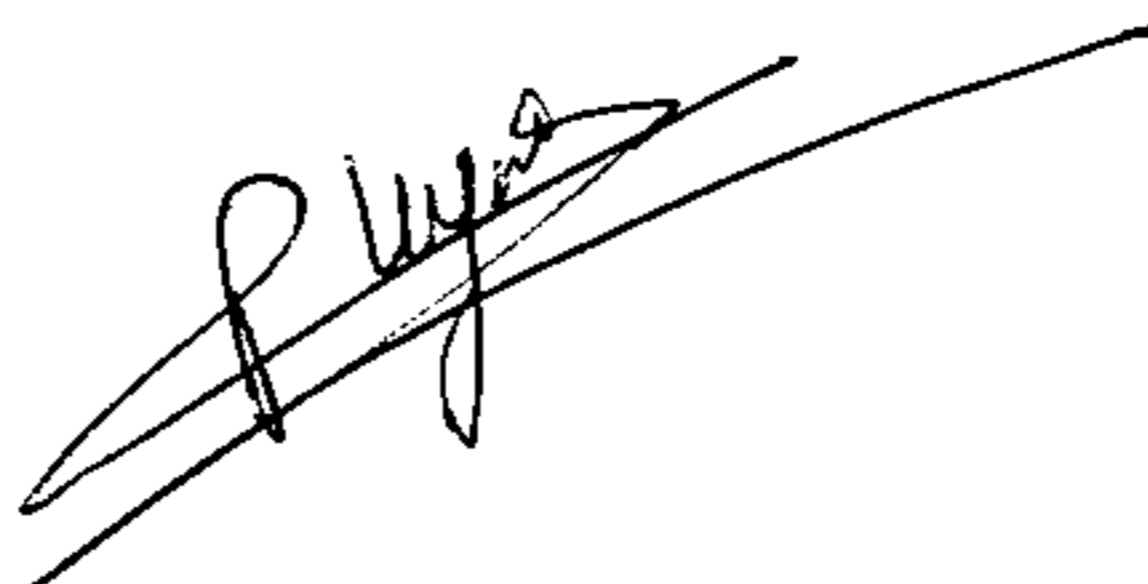
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

A Paris, le

23/7/99



## C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F  
divisé en 2 500 parts de 400 francs chacune  
Siège social : 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS  
R.C.S. PARIS B 328 014 360

### CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SARL C.M.S. EXPERTS ASSOCIES, 149 Boulevard Malesherbes, 75017 PARIS

« CEDANT », d'une part

Et

Monsieur François Xavier POUSSIERE, 26 Avenue Marceau, 75008 PARIS,

« CESSIONNAIRE », d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES, a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 août 1983 à Paris, enregistré à Paris 17<sup>ème</sup>, folio 395, case 4, le 29 août 1983.

**ORIGINE DE PROPRIETE.**

Le **cedant** possède dans cette société une part numérotée 2 496 de nominal quatre cent francs, qui lui a été attribuée en représentation d'un achat de parts effectué en date du 29 février 1996.

**CESSION**

Par ces présentes, le **cedant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au **cessionnaire** qui accepte une part sociale numéro 2 496 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

AVISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE  
LE 5/08/99  
F° 35... BORD. 296 COMPT  
REÇU [ - Dts DE TIMBRE... 190 F  
[ - Dts D'ENREG... 100 F  
SIGNATURE

*[Signature]*

## PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400 francs que C.M.S. EXPERTS ASSOCIES reconnaît avoir reçu du **cessionnaire** et dont il lui donne ici quittance.

## PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le **cessionnaire** sera propriétaire de ladite part, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

La présente cession sera opposable à la société dans les conditions prévues par la loi et sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au Registre du Commerce.

## AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus :

- Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN,
- Monsieur Philippe CLEMENT,

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

## FRAIS, PUBLICITE, ENREGISTREMENT

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

A Paris, le

23/7/99



Wannier

**C.M.S. EXPERTS ASSOCIES**  
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F  
divisé en 2 500 parts de 400 francs chacune  
Siège social : 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS  
R.C.S. PARIS B 328 014 360

**CESSION DE PARTS SOCIALES**

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE  
DE 11e Ste-Marguerite LE 05 AOÛT 1999...  
F° ..... 6 ..... BOND. ... 201/1.....  
REQU ..... 1905.00.....  
SIGNATURE : ..... 5015.00.....  
M. KUEL  
Certifieur des Timbres

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SARL C.M.S. EXPERTS ASSOCIES, 149 Boulevard Malesherbes, 75017 PARIS,

« CEDANT », d'une part

Et

Monsieur Laurent PROUST, 21 Avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS,

« CESSIONNAIRE », d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES, a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 août 1983 à Paris, enregistré à Paris 17<sup>ème</sup>, folio 395, case 4, le 29 août 1983.

ORIGINE DE PROPRIETE.

Le **cedant** possède dans cette société une part numérotée 2 495 de nominal quatre cent francs, qui lui a été attribuée en représentation d'un achat de parts effectué en date du 29 février 1996.

CESSION

Par ces présentes, le **cedant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au **cessionnaire** qui accepte une part sociale numéro 2 495 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

L.P. Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

*[Handwritten signatures]*

## PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400 francs que C.M.S. EXPERTS ASSOCIES reconnaît avoir reçu du **cessionnaire** et dont il lui donne ici quittance.

## PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le **cessionnaire** sera propriétaire de ladite part, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

La présente cession sera opposable à la société dans les conditions prévues par la loi et sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au Registre du Commerce.

## AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus :

- Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN,
- Monsieur Philippe CLEMENT,

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

## FRAIS, PUBLICITE, ENREGISTREMENT

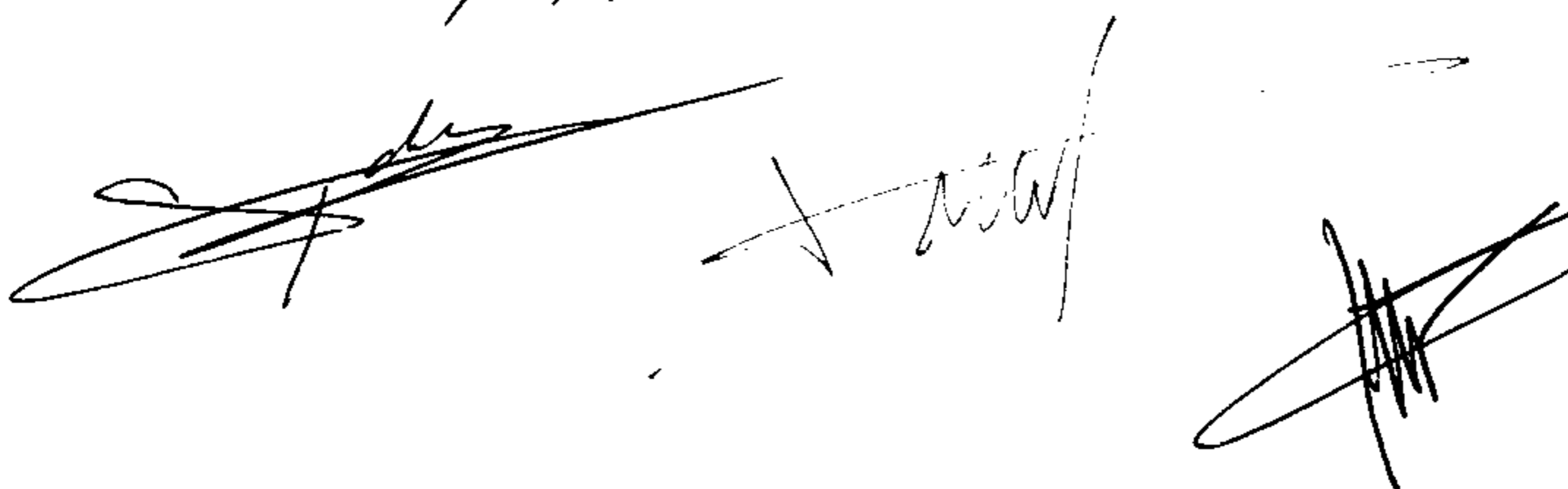
Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

A Paris, le 23/7/99



**C.M.S. EXPERTS ASSOCIES**  
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F  
divisé en 2 500 parts de 400 francs chacune  
Siège social : 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS  
R.C.S. PARIS B 328 014 360

**CESSION DE PARTS SOCIALES**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SARL C.M.S. EXPERTS ASSOCIES, 149 Boulevard Malesherbes, 75017 PARIS,

« CEDANT », d'une part

Et

Madame Danielle COUSERGUE, 39 Avenue du Docteur Blanche, 75016 PARIS,

« CESSIONNAIRE », d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES, a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 août 1983 à Paris, enregistré à Paris 17<sup>ème</sup>, folio 395, case 4, le 29 août 1983.

**ORIGINE DE PROPRIETE.**

Le **cedant** possède dans cette société une part numérotée 2 497 de nominal quatre cent francs, qui lui a été attribuée en représentation d'un achat de parts effectué en date du 29 février 1996.

**CESSION**

Par ces présentes, le **cedant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au **cessionnaire** qui accepte une part sociale numéro 2 497 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

DUPLICATA

RECETTE PRINCIPALE DES IMPÔTS  
PARIS 16<sup>ème</sup> - AUTEUIL  
VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ

Le 03. AOÛT 1999  
Bord. *AFM* Case 4 F° 62

REÇU [ - D<sup>t</sup> DE TIMBRE 1.90.F  
- Dts D'ENREG<sup>t</sup> 500.F

Le Releveur Principal :

*[Handwritten signatures]*

## PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400 francs que C.M.S. EXPERTS ASSOCIES reconnaît avoir reçu du **cessionnaire** et dont il lui donne ici quittance.

## PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le **cessionnaire** sera propriétaire de ladite part, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

La présente cession sera opposable à la société dans les conditions prévues par la loi et sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au Registre du Commerce.

## AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus :

- Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN,
- Monsieur Philippe CLEMENT,

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréeer.

## FRAIS, PUBLICITE, ENREGISTREMENT

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

A Paris, le

23/7/99

Bon pour acquiescer  
d'une part

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES REÇU 100F + 190F

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F  
 divisé en 2 500 parts de 400 francs chacune  
 Siège social : 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS  
 R.C.S. PARIS B 328 014 360

LE RECEVEUR PRINCIPAL  
 des IMPÔTS

## CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SARL C.M.S. EXPERTS ASSOCIES, 149 Boulevard Malesherbes, 75017 PARIS,

« CEDANT », d'une part

Et

Madame Annick COTTEL-DEBORD, 22 Avenue Henri Barbusse, 92600 ASNIERES,

« CESSIONNAIRE », d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES, a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 août 1983 à Paris, enregistré à Paris 17<sup>ème</sup>, folio 395, case 4, le 29 août 1983.

ORIGINE DE PROPRIETE.

Le **cedant** possède dans cette société une part numérotée 2 494 de nominal quatre cent francs, qui lui a été attribuée en représentation d'un achat de parts effectué en date du 29 février 1996.

CESSION

Par ces présentes, le **cedant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au **cessionnaire** qui accepte une part sociale numéro 2 494 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

*(Handwritten signatures)*

## PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400 francs que C.M.S. EXPERTS ASSOCIES reconnaît avoir reçu du **cessionnaire** et dont il lui donne ici quittance.

## PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le **cessionnaire** sera propriétaire de ladite part, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

La présente cession sera opposable à la société dans les conditions prévues par la loi et sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au Registre du Commerce.

## AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus :

- Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN,
- Monsieur Philippe CLEMENT,

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

## FRAIS, PUBLICITE, ENREGISTREMENT

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige.


Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

A Paris, le

23 / 7 / 99

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECEPTE  
DE LA MAIRIE DE MONTREUIL LE 12 AOÛT 1983  
F° 74 BORD. 355 case 2  
Dt DE TIMBRE 10x10 = 100  
Dts D'ENREGT. p. 100  
REÇU ENTRE LES SOUSSIGNES :  
SIGNATURE : 

## C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F  
divisé en 2 500 parts de 400 francs chacune  
Siège social : 149 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS  
R.C.S. PARIS B 328 014 360

### CESSION DE PARTS SOCIALES

SARL C.M.S. EXPERTS ASSOCIES, 149 Boulevard Malesherbes, 75017 PARIS,

« CEDANT », d'une part

Et

Monsieur Jacques SPINELLI, 2 Boulevard Auguste Ganay, 13009 MARSEILLE,

« CESSIONNAIRE », d'autre part

#### IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES, a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 août 1983 à Paris, enregistré à Paris 17<sup>ème</sup>, folio 395, case 4, le 29 août 1983.

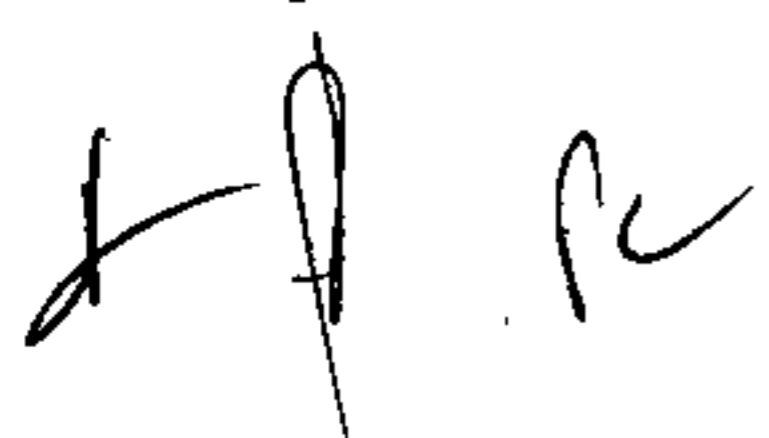
#### ORIGINE DE PROPRIETE.

Le **cedant** possède dans cette société une part numérotée 2 493 de nominal quatre cent francs, qui lui a été attribuée en représentation d'un achat de parts effectué en date du 29 février 1996.

#### CESSION

Par ces présentes, le **cedant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au **cessionnaire** qui accepte une part sociale numéro 2 493 de ladite société, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.



## PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 400 francs que C.M.S. EXPERTS ASSOCIES reconnaît avoir reçu du **cessionnaire** et dont il lui donne ici quittance.

## PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle le **cessionnaire** sera propriétaire de ladite part, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

La présente cession sera opposable à la société dans les conditions prévues par la loi et sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au Registre du Commerce.

## AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus :

- Monsieur Stéphane SZNAJDERMAN,
- Monsieur Philippe CLEMENT,

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

## FRAIS, PUBLICITE, ENREGISTREMENT

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq exemplaires, dont un pour l'Enregistrement et deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

A Paris, le

23 / 7 / 99